



## **La Cnaf et l'ANCV s'engagent ensemble pour aider les familles en difficulté à partir en vacances**

Le 25 mai 2011, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), représentée par Jean-Louis Deroussen, président du Conseil d'administration et Hervé Drouet, directeur général, et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), représentée par Jean-Jacques Descamps, président et Philippe Kaspi, directeur général, ont signé une convention de partenariat liant les deux organismes jusqu'au 31 décembre 2012, date de la fin de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf.

La Cnaf et l'ANCV ont pour objectif commun de faciliter le départ en vacances des personnes les plus en difficulté. Les deux acteurs partagent en effet la conviction que la préparation et la réalisation d'un projet de vacances constituent un support innovant, pertinent et efficace d'accompagnement social, favorisant l'épanouissement et le développement personnel de ceux qui en bénéficient.

La Cnaf et l'ANCV sont les deux principaux acteurs engagés dans le champ des vacances auprès des familles à revenus modestes. C'est pourquoi les deux institutions se félicitent aujourd'hui de formaliser leur collaboration afin de renforcer et rendre plus lisibles les modalités de leur soutien à l'accès aux vacances des familles.

Avec cette nouvelle convention, les deux établissements publics mettent en commun leur expertise en ingénierie sociale pour mieux repérer et accompagner ces publics dans un projet de vacances. Il s'agit plus concrètement :

- d'approfondir et de partager leurs réflexions et analyses sur les modalités d'accompagnement au départ en vacances les plus pertinentes.

Sur cet axe, la convention va permettre de mener des travaux d'évaluation sur l'impact social des vacances sur les trajectoires de vie des personnes fragiles qui en bénéficient, grâce à un rapprochement entre les équipes de la Direction des statistiques, des études et de l'évaluation de la Cnaf et celles de la Direction des politiques sociales de l'ANCV.

Les deux partenaires souhaitent renforcer leur action pour l'accueil et l'accompagnement des familles fragilisées au moyen d'une meilleure articulation de leurs aides voire la création et la diffusion d'outils méthodologiques.

- d'identifier, voire d'expérimenter de nouvelles formes de soutien envers les familles bénéficiaires, et notamment en direction de celles confrontées au handicap. La Cnaf et l'ANCV pourront ainsi contribuer à la promotion de dispositifs existants envers les familles et les professionnels tels que le dispositif Passerelle et la formation des professionnels du tourisme.

Contacts presse :

**ANCV** : Joëlle Muzeau - 01 34 29 53 53 [jmuzeau@ancv.fr](mailto:jmuzeau@ancv.fr) [www.ancv.com](http://www.ancv.com)

Chloé Labriet - bureau de presse : 01 45 49 32 93 – [chloe.labriet@meanings.fr](mailto:chloe.labriet@meanings.fr)

**Cnaf** : Guillaume Peyroles - 01 45 65 54 05 [guillaume.peyroles@cnaf.fr](mailto:guillaume.peyroles@cnaf.fr) [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

## **La Caisse nationale des Allocations familiales et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances accompagnent les familles dans leurs projets de vacances.**

### **La Cnaf, acteur majeur des Solidarités**

La branche Famille de la Sécurité sociale soutient fortement les familles dans leur temps de loisirs et de vacances. Elle développe des actions et propose des aides financières favorisant l'accès aux loisirs de proximité et aux séjours de vacances pour les enfants, les jeunes et les familles.

Les divers outils développés par les Caf pour répondre aux besoins des familles et de leurs enfants en matière de loisirs et de vacances sont complémentaires.

Les outils nationaux répondent à des conditions d'éligibilité et une réglementation communes sur l'ensemble du territoire :

- le soutien aux gestionnaires d'accueils de loisirs pour les enfants âgés de 2 à 17 ans révolus ;
- le soutien des collectivités territoriales pour le développement d'une offre d'accueil et de loisirs sur leur territoire ;
- le soutien financier à des structures de vacances pour l'accueil de familles accompagnées en amont du départ en vacances.

Les outils locaux sont adaptés à la diversité des contextes rencontrés par les Caf. Ils ont pour point commun de faciliter l'accès des enfants et des adolescents de familles précarisées aux accueils de loisirs et de vacances. Les montants accordés et les conditions d'attribution relèvent d'une décision des conseils d'administration des Caf. Ces aides ont des formes et des appellations différentes selon les départements.

Le service commun Vacaf, créé en 1999, est un outil supplémentaire au service des caisses d'Allocations familiales, dont la gestion est confiée à la Caf de Montpellier. Il regroupe plus de 100 Caf adhérentes. Vacaf est chargé de mutualiser les moyens pour promouvoir le tourisme social, les vacances familiales, les vacances des enfants et l'accompagnement des familles, notamment celles qui rencontrent des difficultés sociales.

Vacaf facilite l'accès aux vacances au plus grand nombre de familles et d'enfants et favorise la mixité sociale d'accueil dans les structures de vacances par le brassage des publics accueillis. Il gère quatre dispositifs d'aides aux vacances des familles et des enfants.

Au total, en 2010, 94 000 séjours ont été organisés. 69 000 familles en ont bénéficié dans le cadre des dispositifs familles Avf\* et Avs\*\*, dont 151 000 enfants. Les séjours effectués dans le cadre du dispositif enfants Ave\*\*\* ont permis le départ de 25 000 enfants.

\* Aide aux vacances familiales

\*\* Aide aux vacances sociales

\*\*\* Aide aux vacances enfants

## ***L'ANCV, acteur central de la politique sociale du tourisme***

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public intervenant dans le champ des vacances depuis près de 30 ans. Acteur majeur de la politique sociale du tourisme, l'ANCV accomplit une mission unique - favoriser l'accès aux vacances - à travers le développement du Chèque-Vacances qui bénéficie à 3,4 millions de salariés du secteur privé et du secteur public et à travers des programmes d'action sociale destinés à 200 000 personnes en difficulté et au financement du patrimoine du tourisme social.

Les programmes d'action sociale sont intégralement financés par les excédents de gestion générés par le Chèque-Vacances, créant ainsi une solidarité de fait entre les salariés et les populations fragilisées. L'Agence ne reçoit aucune dotation de l'Etat.

Les familles et les personnes en situation de handicap constituent, avec les jeunes adultes et les personnes âgées, les publics prioritaires pour ces programmes d'action sociale. L'ANCV soutient, à travers son ingénierie sociale et ses financements, 2 000 partenaires associatifs, des collectivités territoriales et des organismes sociaux qui organisent des séjours qui contribuent à l'insertion sociale et socioprofessionnelle de leurs bénéficiaires.

Le départ en vacances des familles s'articule autour d'un projet vacances soutenu et accompagné par les bénévoles et les travailleurs sociaux issus de son réseau de partenaires. La remobilisation des familles et l'enrichissement des liens familiaux sont autant d'atouts permettant de favoriser à court terme des départs autonomes.

Pour les personnes en situation de handicap, ces séjours favorisent l'acquisition de l'autonomie, le renforcement des liens sociaux, la mixité entre personnes valides et personnes en situation de handicap. Ils apportent également un soutien aux aidants et un répit pour les familles. Ces dernières années, l'ANCV a amplifié son intervention dans le domaine du handicap en déployant de nouveaux dispositifs répondant aux besoins identifiés sur le territoire.

Sur le territoire, 9 chargés de développement action sociale sont les interlocuteurs privilégiés des partenaires associatifs et des collectivités territoriales.

L'ANCV développe 4 programmes d'action sociale répondant à des objectifs sociaux et à des critères d'éligibilité :

- les Aides aux Projets Vacances et à la pratique sportive : 177 000 bénéficiaires
- Bourse Solidarité Vacances : 9 300 bénéficiaires
- Seniors en Vacances : 24 000 personnes âgées
- Les aides au patrimoine du tourisme social : 81 dossiers reçus et traités

En 2010, l'ANCV a consacré près de 21 M€ au déploiement de ses programmes d'action sociale.



## **Le réseau PASSERELLES : favoriser les vacances en famille avec un enfant handicapé**

**« Pour que le handicap ne rime plus avec impossible... »**

En avril 2010, l'ANCV est partenaire du tout nouveau réseau PASSERELLES, un projet porté par la Fédération Loisirs Pluriel, aux côtés du groupe Mornay et de la Cnaf, rejoints depuis par Fondation de France. Ce réseau est un projet innovant permettant de favoriser le départ en vacances des familles ayant un enfant handicapé, en leur donnant la possibilité de trouver, à proximité de leur lieu de vacances,

un accueil à la journée, pour leur enfant handicapé, et, le cas échéant, l'ensemble de la fratrie. Ce réseau a permis en 2010 le départ de 62 familles dont 35% partaient pour la première fois en vacances avec leur enfant handicapé. Ce dispositif a pour ambition de se déployer sur l'ensemble de la France avec l'objectif d'accompagner 500 familles d'ici 2012.

[www.reseau-passerelles.org](http://www.reseau-passerelles.org)

N° Indigo : 0.820.820.526